

COMMUNE DE CHAMBILLY

Procès-verbal

Séance du 02 Juillet 2026

Date de convocation : 26 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de Juillet à dix-neuf et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. Joachim DOS SANTOS PENIDA, Maire.

Présents : M. Joachim DOS SANTOS PENIDA, M. Michel COIFFARD, Mme. Marie-Josèphe BEAUCHAMP, Mme. Estelle RATS, M. Julien DESBOIS, Mme. Catherine SAUVADET, Mme. Noëlle DEL PUP, M. Cédric RAQUIN,

Excusée : Mme. Béatrice MARET

Pouvoir : Mme. Béatrice MARET à M. Joachim DOS SANTOS PENIDA

Absent : M. Manu CHARDON

Secrétaire de séance : Mme. Marie-Josèphe BEAUCHAMP

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 21 Mai 2026
- Facturation électricité camion pizza
- Election 1 titulaire + 1 suppléant supplémentaires pour le refuge fourrière
- Tarif de location salle de réunion pour des séances de yoga
- Infos et questions diverses

Délibérations

Approbation du procès-verbal du 21 Mai 2026 :

Avec 008 voix pour, le procès-verbal du 21 Mai 2026 est approuvé.

Facturation électricité camion pizza :

Après en avoir délibéré et avec 7 voix pour, le conseil municipal décide de facturer la somme de 100€/an au camion pizza « Dam's pizza », qui s'installe et utilise le branchement électrique une fois par semaine à côté de la mairie.

Délégués Refuge fourrière :

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants pour représenter la commune au refuge fourrière.

Après en avoir délibéré et avec 09 voix pour, le conseil municipal

Désigne Manu CHARDON et Michel COIFFARD en qualité de membres titulaires

Désigne Estelle RATS et Catherine SAUVADET en qualité de membres suppléantes

Tarif location salle de réunion pour des séances de yoga :

Suite à une demande de location pour l'année 2026/2027 (de Septembre 2026 à fin Juin début Juillet 2027) concernant des cours de yoga dans la salle de réunion, Monsieur Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le tarif à appliquer. Après en avoir délibéré et avec 8 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif de 450€ pour la location de la salle de réunion

Plus aucun élu ne demande la parole, la séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance

Mme. Marie-Josèphe BEAUCHAMP

Le Maire

J. DOS SANTOS PENIDA

